

# CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18 H 15

--ooOoo--

## ORDRE DU JOUR

### 1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

### 2-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

(Rap. M. le Maire)

### 3-ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Tarifs municipaux (Rap. M. le Maire)
- b) Protocole d'accord avec Monsieur Yusufoglu Güner (Rap. M. le Maire)
- c) Associations et organismes – versement d'avances sur le Budget 2014 (Rap. M. RODRIGUES)
- d) Subventions 2013 versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles ajustement des subventions prévues au budget primitif 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
- e) Décision modificative n° 5 – exercice 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
- f) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
- g) Cession à Mme François d'une maison d'habitation située 44, rue Jean-Jacques-Rousseau à Epernay (Rap. Mme HEURTAUX)
- h) Création – modification du tableau des effectifs Ville - des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- i) Garanties d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A. d'HLM – Le Toit Champenois pour des opérations de résidentialisation de 292 logements Quartier Bernon et la reconstruction de 45 logements quartier Saint-Laurent (Rap. Mme GARZA)
- j) Remise gracieuse location de la salle Beethoven à M. Fouaz Aoulad (Rap.M.RODRIGUES)

### 4-AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Classes éco-citoyennes et Ville d'Art et d'Histoire – année scolaire 2013-2014 versement de subventions (Rap. Mme LOYAUX)
- b) Classes de neige – année scolaire 2013 – 2014 – programmation (Rap. Mme LOYAUX)
- c) Convention tripartite avec le Conseil Général et le Club de Prévention Relative au financement du service « Prévention spécialisée » (Rap. Mme CHARIF)

### 5-ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention d'objectifs et de moyens Amicale des employés Municipaux d'Epernay Office de Tourisme Epernay « Pays de Champagne » (Rap. M. le Maire)
- b) Mise à disposition de fonctionnaires de la Ville au profit d'associations (Rap. M. MARANDON)

c) Subventions de compensation des mises à disposition des équipements Sportifs (Rap. M. MARANDON)

d) Convention de partenariat entre la ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation de la représentation théâtrale « Voyage au bout de la nuit » (Rap. M. MARECHAL)

## 6-CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Approbation du plan de financement relatif à l'assistance à l'élaboration et à l'animation de la démarche AGENDA 21 et demande de subventions (Rap. M. SCHMIT)

b) Approbation du rapport Développement Durable 2013 (Rap. M. SCHMIT)

c) Majoration de l'aide municipale pour le ravalement de façades (Rap. Mme LEGRAS)

d) Modifications de statuts du S.I.E.M – adhésion de la commune d'Epernay (Rap. M. le Maire)

e) Dénomination du Parc Urbain (Rap. M. le Maire)

7-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Délibération n° 13-5207**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

### **Délibération n° 13-5208**

#### **2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

Vu le rapport présenté,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui s'est organisé autour des points suivants :

#### **I/ ELEMENTS DE CONJONCTURE**

##### **a) Le contexte national et international**

Au deuxième trimestre 2013, l'activité a progressé dans les économies avancées. La zone euro a renoué avec une légère croissance, après six trimestres de récession. L'activité devrait continuer de croître dans cette zone au second semestre (+ 0,1 %), stimulée par le faible niveau de l'inflation.

En France, le Produit Intérieur Brut s'est stabilisé au troisième trimestre, avant de progresser à nouveau au quatrième trimestre 2013 (+ 0,4 %). Mais, en moyenne annuelle, le PIB n'évoluerait que de 0,1 % en 2013.

Selon les prévisions économiques, l'activité en France, ne devrait progresser que de 0,9 % en 2014. **Le taux de chômage**, dans la continuité de l'augmentation constatée depuis 2012, pourrait dépasser les **11 %**. **L'inflation**, quant à elle, diminuerait et avoisinerait les **1,3 %**.

Le Projet de Loi de Finances 2014 est ainsi fondé sur un scénario de redémarrage très progressif de l'activité économique, avec une prévision de croissance de 0,1 % du PIB en 2013 et 0,9 % en 2014, ainsi qu'une hypothèse d'inflation, hors tabac, de 0,8 % en 2013 et 1,3 % en 2014.

## **b) Le Projet de Loi de Finances et son volet collectivités territoriales**

En 2014, l'Etat entend toujours associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics et prévoit en conséquence **la diminution de ses dotations**.

Dans ce cadre, de manière globale, les transferts financiers (hors fiscalité) aux collectivités passent de 71,3 milliards d'euros en 2013 à 70 milliards en 2014, l'enveloppe normée de 48,8 à 47,3 milliards (- 3,1 %) et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 41,5 à 40,1 milliards (- 3,3 %).

Ainsi, après une stabilisation en 2013, **les concours financiers de l'État seront réduits en valeur de 1,5 milliard d'euros en 2014**. Cette baisse sera imputée principalement sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle sera répartie entre les collectivités au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement, soit - 840 M€ pour le bloc communal (56 %), - 476 M€ pour les départements (32 %) et - 184 M€ pour les régions (12 %). Au sein du bloc communal, cette baisse de 840 millions se répercutera à 70 % sur les communes et à 30 % sur les intercommunalités.

**Ces divers mécanismes concernant les dotations se traduisent, une fois de plus, pour l'ensemble des collectivités territoriales par des baisses de leurs moyens d'action, bien au-delà désormais de l'inflation annuelle.**

Malgré ces dispositions peu favorables aux collectivités territoriales, **la Ville d'Epernay fait le choix de maintenir la pression fiscale à l'identique, de réduire légèrement son encours de dette, et de continuer sa politique volontariste en matière d'investissement local.**

Ces objectifs nécessitent ainsi **un effort supplémentaire sur ses dépenses de fonctionnement, en particulier en matière de réduction des charges courantes.**

## **II/ NOS ORIENTATIONS 2014 AU NIVEAU COMMUNAL**

### **a) Des diminutions de dotations**

Après un gel depuis plusieurs années, l'Etat prévoit, pour 2014 et pour 2015, une baisse annuelle de l'enveloppe globale des concours financiers aux collectivités territoriales de 1,5 milliard d'euros chaque année.

Au sein du budget de la Ville d'Epernay, **notre principale dotation de fonctionnement - la Dotation Globale de Fonctionnement - diminue ainsi de 5 % par rapport au BP 2013, soit - 482 000 euro**. Les compensations fiscales versées par l'Etat dans le cadre des exonérations consenties nationalement restent stables par rapport au BP 2013, uniquement du fait d'une minoration des prévisions du BP 2013 dans ce cadre (volume des exonérations de TH du Conseil Général alors sous-évaluées). Par rapport au montant réellement perçu en 2013, la prévision est en baisse de 7,5 %.

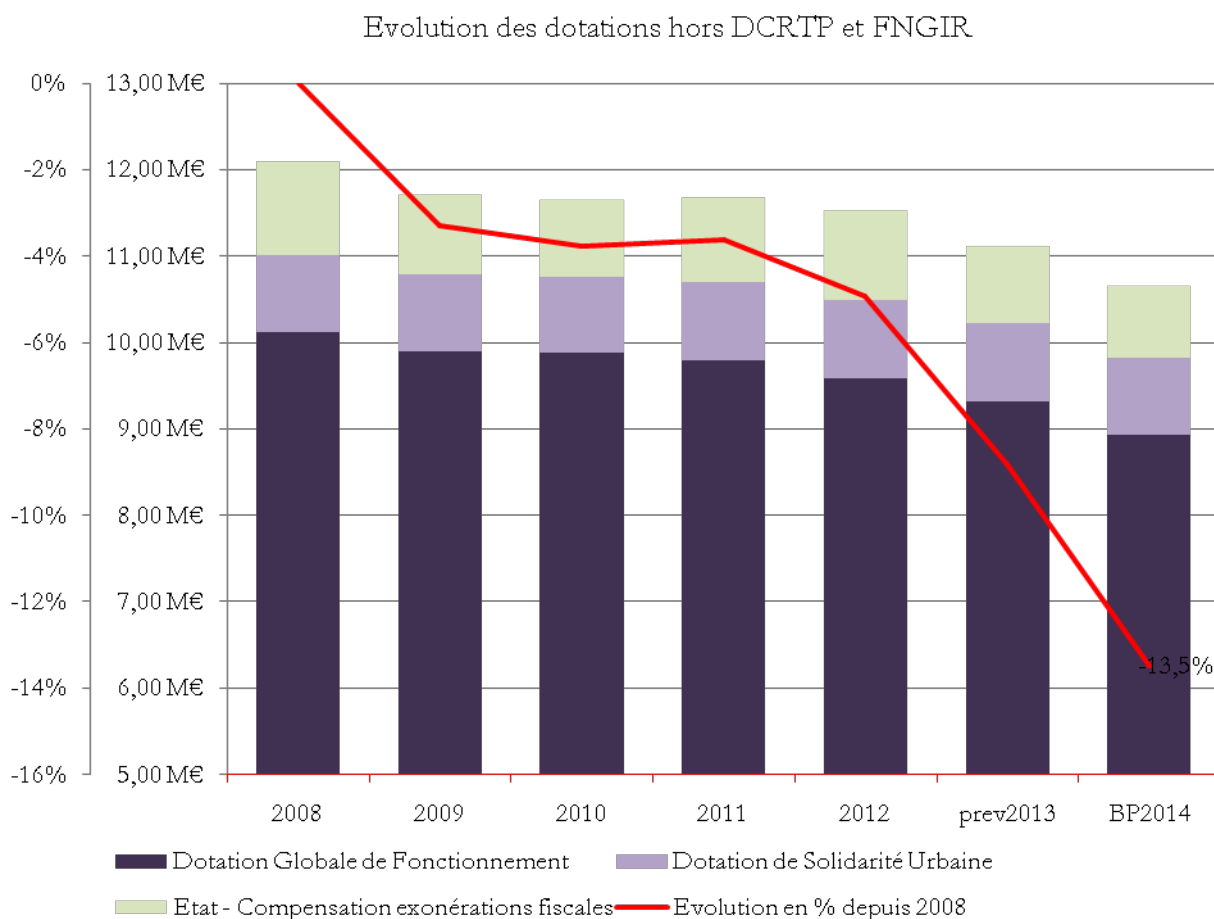
Notre attribution de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale attendue en 2014 devrait être identique à celle perçue depuis 4 ans, soit 897 000 euros, notre rang nous excluant de la réévaluation (une perte liée à la non revalorisation de l'inflation estimée à 58 K€). Toutefois, le projet de loi de réforme de la politique de la Ville, actuellement examiné par le Parlement, prévoit une redéfinition des quartiers prioritaires et pose la question des

financements liés à cette politique de zonage. La DSU sera refondue, voire supprimée pour certaines collectivités, à l'horizon 2015, année prévisionnelle de mise en application de la nouvelle politique.

Parallèlement, les dotations de péréquation résultant de la suppression de la taxe professionnelle (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) seront maintenues en valeur. **Le Projet de Loi de Finances étant établi sur la base d'une inflation prévisionnelle à 1,3 %, la perte de recettes liée au gel de ces compensations fiscales pour la collectivité représentera près de - 72 000 euros pour 2014, hors actualisation 2013 (- 100 000 euros).**

**Ainsi globalement, pour 2014, les dotations versées par l'Etat diminuent de 507 000 euros, soit - 4,5 %.**

**Depuis 2008 la diminution des dotations versées par l'Etat est de - 13,5%, ce qui se traduit par une perte de 1,4 million d'euros, soit l'équivalent de plus de sept points de fiscalité.**



### **b) Le FPIC, une charge qui pèse chaque année un peu plus sur notre budget**

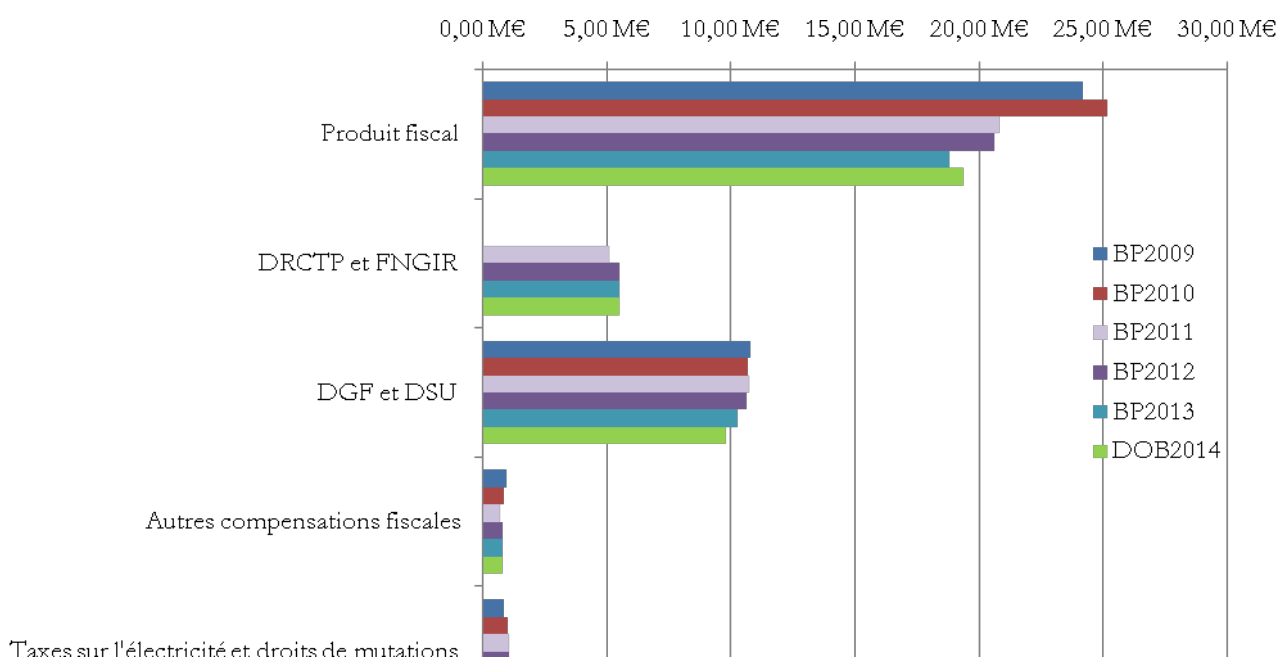
Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour le reverser à d'autres collectivités.

Ce fonds de péréquation horizontale a la spécificité de croître considérablement d'ici à 2016, pour atteindre 2 % des recettes fiscales au niveau national. Sur notre territoire, **l'évolution prévisionnelle du FPIC nous amènerait à nous acquitter d'un montant d'environ 2,9 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros pour la Ville d'Epernay, à l'horizon de quatre ans. Cette charge supplémentaire sera alors supérieure à la charge de notre dette.**

**En 2014**, sur le territoire de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, ce mécanisme va conduire à un prélèvement de 1,2 million d'euros, dont **618 000 euros pour Epernay.**

### c) Des taux d'imposition stables

**Rappelons que, depuis 2006, la Ville d'Epernay a contenu sa pression fiscale, baissant même ses taux en 2007 et 2008. En 2014, sa volonté est toujours de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, pour la neuvième année consécutive.**



Ainsi, pour l'établissement du budget 2014, seule la revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales 2013, votée traditionnellement par le Parlement à hauteur de

l'inflation prévisionnelle, viendra augmenter les recettes fiscales. Toutefois, cette revalorisation serait cette année limitée à 0,9 %, pour une prévision d'inflation de 1,3 %.

### d) Une optimisation de nos dépenses

Depuis plusieurs années, nous limitons la hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement, à périmètre constant.

En 2014, la diminution notoire des dotations nous oblige une fois de plus à diminuer ou à arbitrer nos charges courantes, ce qui - à terme - risque d'avoir un impact sur la qualité et la variété du service public rendu.

Face à ces charges courantes, nous sommes de plus confrontés à des dépenses contraintes par des dispositions exogènes.

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient évoluer d'environ **1,28 %**, niveau comparable au niveau de l'inflation prévisionnelle (1,3%). Toutefois, il intègre des charges dont la hausse nous est imposée, celle-ci provenant de décisions gouvernementales.

Ainsi, **outre le FPIC évoqué ci-dessus qui évolue de 53 % (soit une hausse de 224 000 euros)**, nous devons également prendre en compte :

- le reclassement de la catégorie C, nécessaire pour intégrer l'augmentation du SMIC dans les premières échelles indiciaires (+ 194 000 euros) ;
- l'augmentation des charges patronales (+ 124 000 euros) ;
- la modification des taux de TVA (+ 32 000 euros) ;

Par ailleurs, l'impact financier de l'aménagement des rythmes scolaires n'est pas encore totalement appréhendé sur 2014, année pour laquelle il se limitera à un trimestre.

**Globalement, c'est déjà plus de 570 000 euros de dépenses complémentaires que nous devons financer, ce qui représente 1,5 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.**

Comme chaque année, nous devons également absorber **l'actualisation et l'indexation annuelles de nos marchés et contrats en cours ainsi que la hausse des fluides (prix de l'eau : + 3 %; électricité : + 7 %...).**

Une diminution des dépenses courantes non indexées de 3 % a ainsi été nécessaire pour nous permettre de limiter la hausse de ces dépenses à 1,28 %. Ce résultat a donc été obtenu par un examen précis des charges et à une prévision au plus près des réalisations annuelles.

Toutefois, cette optimisation s'avère, d'année en année, de plus en plus difficile et ne pourra désormais se poursuivre que par des modifications d'organisation ou des choix sur les actions prioritaires à mener.

#### **e) Un encours et une charge de la dette maîtrisés**

Le BP 2013 mentionnait un encours de la dette prévisionnel de 35,6 millions d'euros (35,3 millions sur la Ville et 345 000 euros sur les budgets annexes)

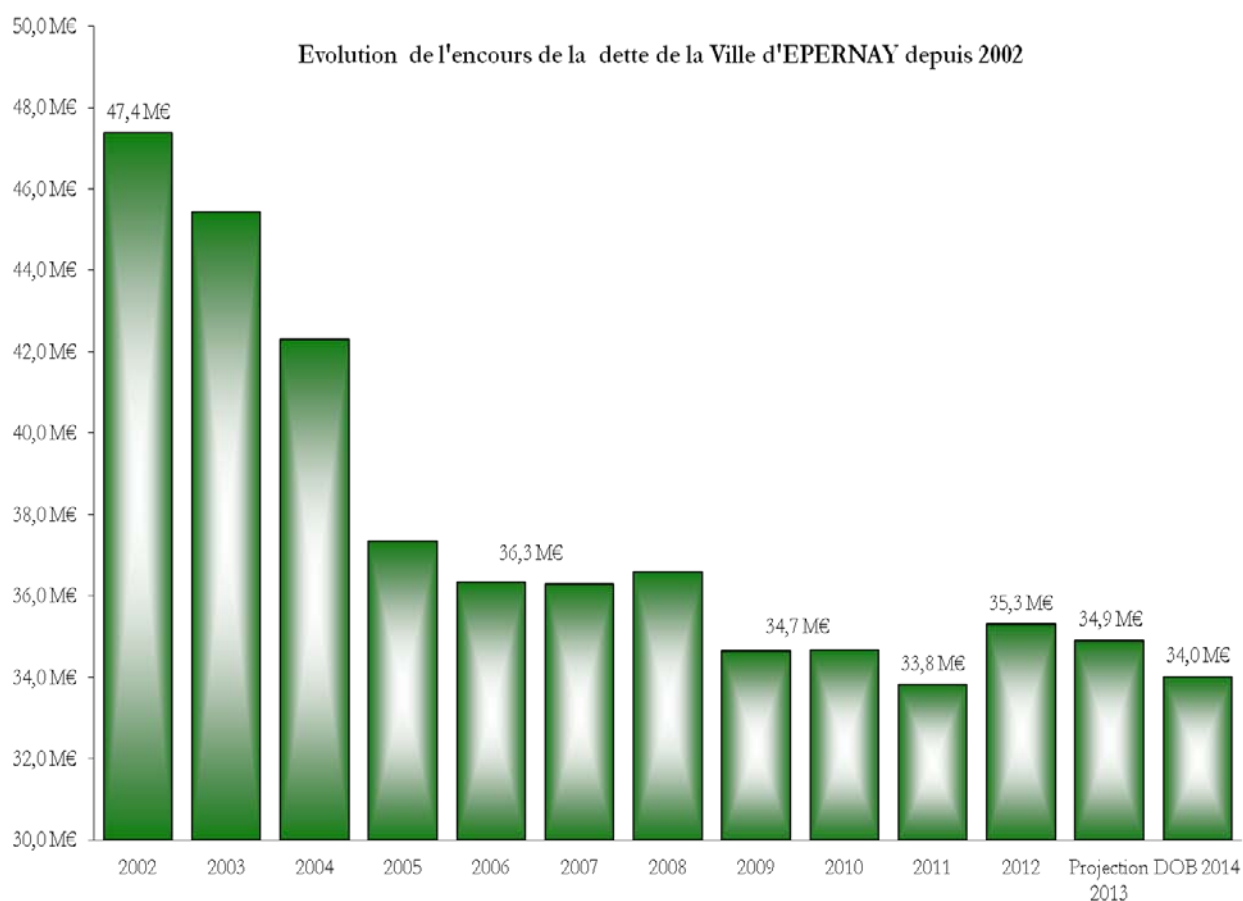
**L'encours de la dette de la Ville d'Eprenay s'élèvera seulement à 35,1 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 34,9 millions sur le budget principal.** En effet, nous avons réduit courant 2013 notre stock de dette prévisionnel de 400 000 euros, par affectation d'une partie de l'excédent 2012, ainsi que près de 100 000 euros de remboursement de dette sur les budgets annexes.



**En 2014**, grâce à l'utilisation pragmatique des marges de manœuvre dégagées, **le recours à l'emprunt prévu génèrera une diminution de l'encours de 300 000 euros sur l'ensemble de nos budgets** (- 900 000 euros sur le budget principal et + 600 000 euros sur le budget annexe parking).

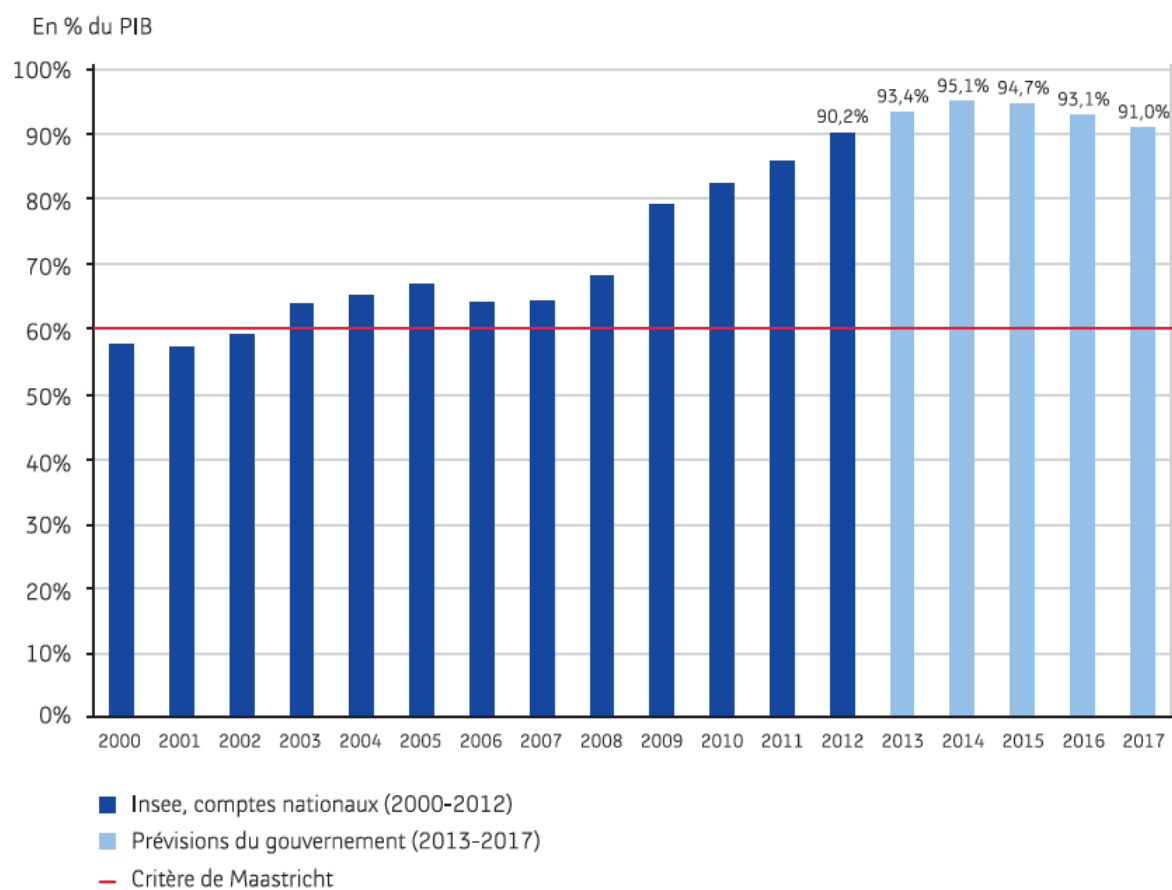
En intégrant, à ces réduction du recours à l'emprunt 2013 et 2014, les remboursements de la dette sur les budgets annexes en 2013 et en 2014, **notre diminution totale sera de 742 000 euros entre le BP 2013 (35,6 M€) et le BP 2014 (34,8 M€).**

**Au 31 décembre 2014**, notre encours de la dette sera donc de **34 millions d'euros sur le budget principal et 800 000 euros sur l'ensemble de nos budgets annexes.**



Cette diminution régulière de notre encours est d'autant plus notable si on la compare aux données nationales relatives à la dette des administrations publiques publiée en octobre 2013 et qui montre, à l'inverse, une tendance à l'augmentation du poids de la dette sur la même période.

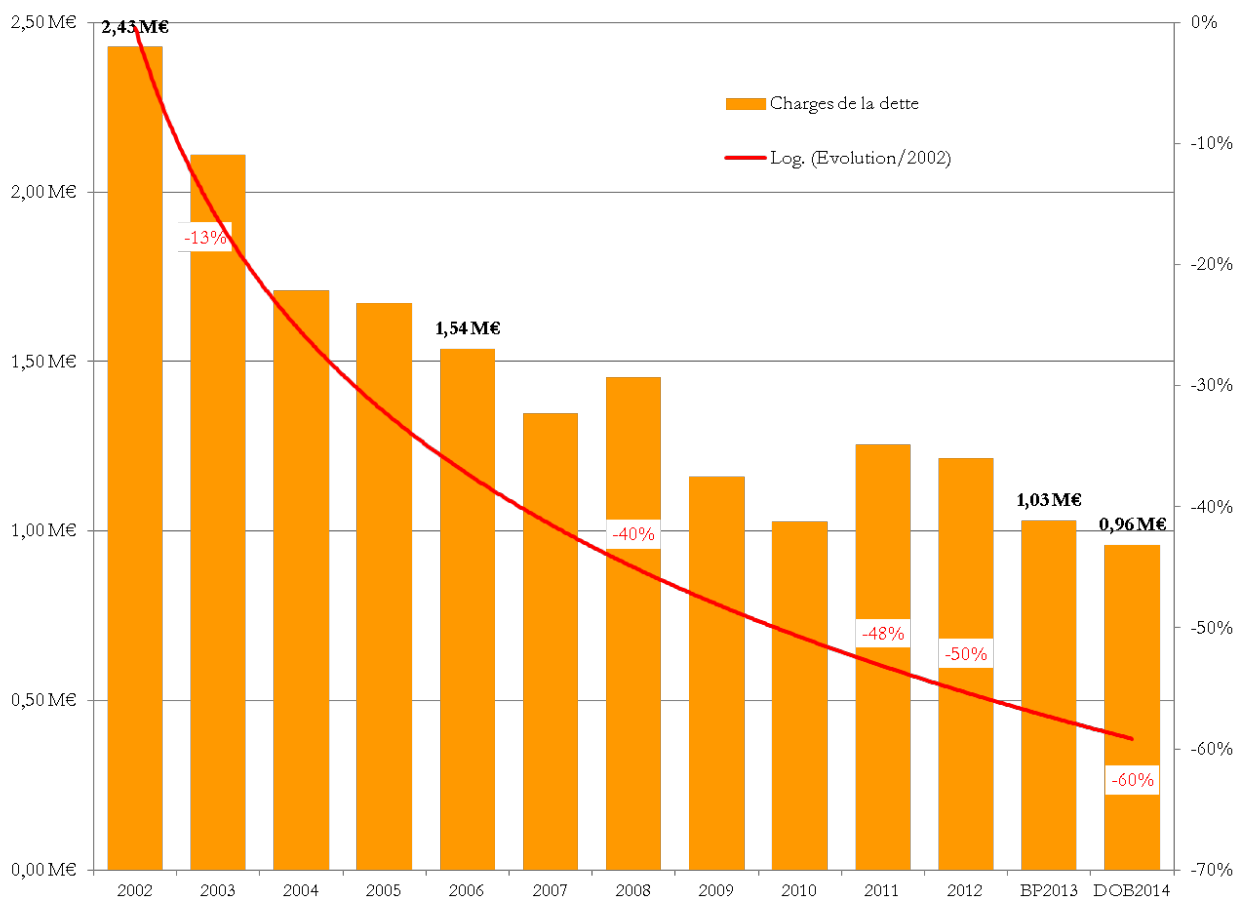
## Dette des administrations publiques au sens de Maastricht



Source: Banque postale - Note de conjoncture octobre 2013

La charge de la dette, qui résulte de ce désendettement de la Ville d'Epernay, est ainsi en diminution régulière.

**Depuis 2002, le volume des charges financières a ainsi été réduit de 60 %, passant de plus de 2,4 M€ à moins de 1 M€.**



**Les intérêts prévisionnels s'élèveront à 960 000 euros environ sur 2014, soit une diminution de 7 % par rapport au budget 2013.**

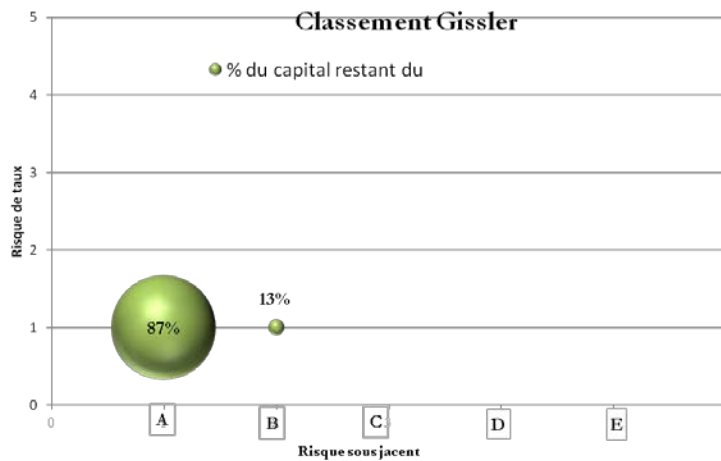
**Le taux moyen global de notre dette sur 2014 sera d'environ 2,72 % contre 2,97 % en 2013.**

La faiblesse de cette charge résulte également du fait que la Ville a su diversifier sa dette et souscrire des emprunts à taux variable à une période où les marges sur ces produits étaient très faibles.

Ainsi, le volume des emprunts à taux plus élevés diminue dans l'encours de la dette alors que le volume des nouveaux emprunts souscrits à des taux plus faibles augmente.

**En termes de typologie d'emprunt, nous disposons actuellement d'un encours de dette totalement sécurisé, classé 1 A pour 87 % et 1 B pour 13 %.**

Cette situation est loin d'être courante, par exemple parmi les villes de la Fédération des Villes Moyennes. De nombreuses collectivités se trouvent dans l'obligation de provisionner des sommes pour pallier les éventuelles charges liées à une dette risquée.

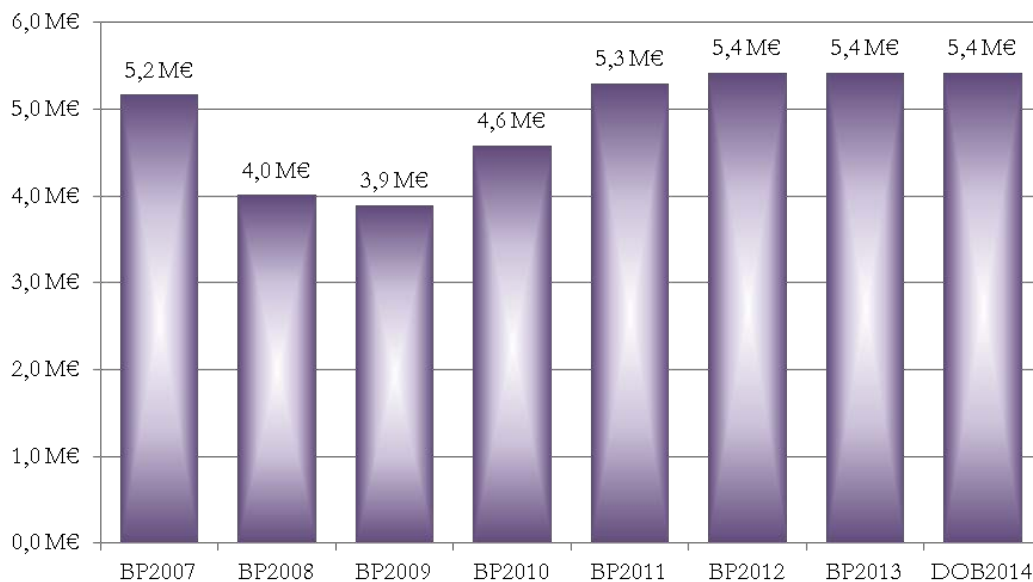


**f) 2014 : le maintien d'un haut niveau d'équipement**

**Le budget 2014 proposera un volume d'équipement se situant autour de 8 millions d'euros.** Cette variation s'explique par un niveau de subventionnement des projets moindre que les années précédentes, notamment du fait de l'achèvement du programme ORU.

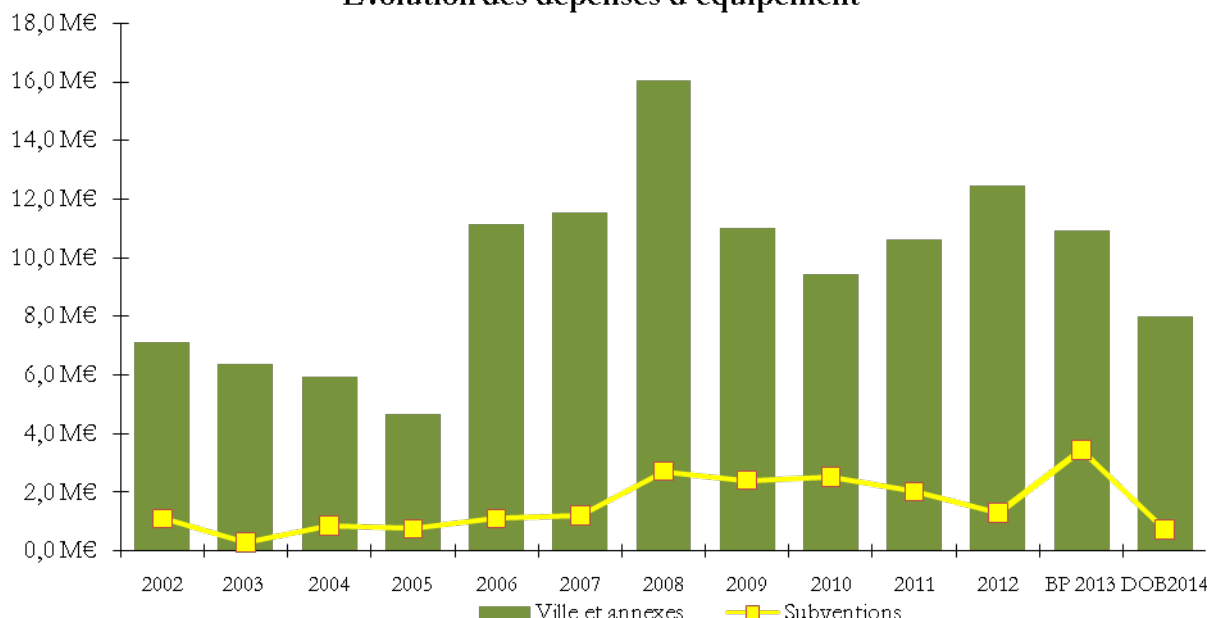
Ce résultat est obtenu à niveau d'endettement en légère diminution, grâce à un **maintien de l'autofinancement de 5,4 millions.**

**Capacité d'autofinancement**



**Cet autofinancement, après remboursement de la dette, va intégrer nos ressources propres, lesquelles financent 50 % de nos nouvelles dépenses d'équipement.**

## Evolution des dépenses d'équipement



**Le maintien des dépenses d'investissement à un niveau notable en 2014 contribuera à la poursuite de l'équipement de notre commune. Mais l'action municipale ne se limitera pas à ces dépenses.**

C'est au moment du vote du budget, en janvier, que nous rentrerons dans le détail des actions, tant en investissement qu'en fonctionnement, dont seules les principales sont ici présentées.

- **La solidarité et la cohésion sociale**

Les conséquences de la crise qui touche notre pays, et les difficultés que rencontrent certains Sparnaciens nécessitent de poursuivre notre effort en matière sociale.

La Ville continuera d'abonder les recettes nécessaires à l'action sociale menée par le CCAS. En 2014, les prévisions de recettes de ce dernier sont en hausse du fait de l'optimisation de l'occupation des crèches et du remboursement de la participation de l'Etat au titre du forfait alimentaire pour les bénéficiaires de l'Hébergement d'Urgence fréquentant l'Épicerie Sociale.

De ce fait, la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS devrait s'établir à 3,3 millions d'euros. Le Centre Communal d'Action Sociale pourra ainsi poursuivre son action en faveur des Sparnaciens en difficultés et contribuer au financement des associations intervenant dans le champ de la solidarité. Parallèlement, la Ville viendra financer les dépenses d'investissement du CCAS au travers d'une subvention d'équipement de 456 700 euros. **Ainsi, globalement, le soutien de la Ville au CCAS sera de plus de 3,7 M€ en 2014, contre 3,5 M€ en 2013.**

Le CCAS continuera également son action en direction du 3<sup>e</sup> Age et de la Petite Enfance.

Dans le domaine de l'école, la Ville poursuivra le programme d'équipement numérique des écoles pour un volume de 106 500 euros (équipement et travaux).

Contribuant également à la cohésion sociale, **le tissu associatif local verra le volume des aides de la Ville globalement maintenu.** 2014 marquera également le début du fonctionnement de la nouvelle Maison des Arts et de la Vie Associative ainsi que du site Paul-Bert.

- **Le cadre de vie**

**L'effort en matière de requalification de la voirie sera poursuivi, avec un programme concernant différents quartiers (plus de 2,6 M€).**

En matière d'aménagement urbain, 2014 verra également l'achèvement des principales opérations de **l'ORU de Bernon.** Ainsi, alors que le nouveau centre commercial a ouvert ses portes, l'ancien linéaire sera, pour partie, démoli et la réhabilitation du parking Lalo sera initiée.

Dans le même temps, les études complémentaires débutées en 2013 par la Ville seront suivies d'aménagements de l'espace public, notamment, la poursuite du **nouveau quartier de Rosemont** (1 M€) et la première phase de réhabilitation du **parking des Arcades** (750 000 euros).

- **L'animation**

L'animation constitue un des piliers de notre action visant à conforter l'attractivité d'Epernay. Aux rendez-vous habituels (Musiques d'Été, Nuits de l'avenue de Champagne, Habits de Lumière...), s'ajoutera l'an prochain le Tour de France et la Fête des Sports.

Afin de valoriser les nouveaux locaux associatifs offerts par la Maison des Arts et de la Vie Associative et le site Paul-Bert, un forum des associations sera organisé en début d'année.

- **Le développement durable**

En matière de développement durable, la Ville a été la première collectivité de Champagne-Ardenne à voir son Agenda 21 labellisé et a entrepris, dans ce cadre, de nombreuses actions.

**Après le bilan établi en 2013 (86 % des actions réalisées ou entreprises), 2014 sera une nouvelle étape pour cet Agenda 21 au travers de la définition de son Acte II.**

Parmi les actions prévues pour accroître l'impact du développement durable sur la vie des Sparnaciens, figure l'acquisition de caméras thermiques permettant de compléter au niveau de leur domicile la thermographie aérienne, réalisée il y a quelques années.

\*\*\*

Cette année encore, **les orientations budgétaires soulignent la volonté d'améliorer la qualité de vie des Sparnaciens, au travers des équipements mis à leur disposition et des travaux améliorant l'espace public. Elles permettent également de rappeler la priorité maintenue, pour 2014, en matière d'action sociale.**

Elles soulignent, enfin, un autre point. La poursuite de l'action de la municipalité s'effectue dans un contexte chaque année de plus en plus contraint en termes de recettes. Pour autant, **la Ville n'aura pas recours au levier fiscal et diminuera encore son endettement.** Ces contraintes que nous nous imposons permettent aussi de préserver nos capacités financières futures.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etai<sup>ent</sup> présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1<sup>ère</sup> Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

### Délibération n° 13-5209

#### 3a-TARIFS MUNICIPAUX

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 décembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux, tels qu'ils résultent des tableaux annexés à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5210**

#### **3b-PROTOCOLE D'ACCORD AVEC M. YUSUFOGLU GÜNER**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Commerce et notamment son article L 145-14,

Vu le bail commercial conclu avec Monsieur Güner YUSUFOGLU, en date du 30 mai 1997, commençant à courir le 1<sup>er</sup> mai 1997 pour se terminer le 30 avril 2006 renouvelé pour une nouvelle durée de 9 ans expirant le 30 avril 2015,

Vu l'accord de Monsieur Güner YUSUFOGLU sur la proposition d'indemnisation pour une résiliation anticipée du bail commercial,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 décembre 2013,

Considérant que dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain réalisée sur le quartier de Bernon est prévue la démolition partielle des immeubles situés sur la parcelle cadastrées section AL n° 383,

Considérant que le lot n°104 est concerné par cette démolition et que le transfert de l'activité « Epicerie » n'est pas envisagé,

Considérant que les parties se sont alors rapprochées afin de résilier de manière anticipée le bail commercial existant,

Considérant qu'en application de l'article L 145-14 du Code de Commerce, le bailleur est tenu de verser une indemnité d'éviction, au locataire,

Considérant que suite aux négociations, le montant de l'indemnité a été arrêté à la somme de 34 000 €,

Considérant qu'il convient donc d'établir un protocole d'accord afin de finaliser la transaction,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE l'indemnité d'éviction à verser à Monsieur Güner YUSUFOGLU, au titre de la résiliation anticipée au 31 décembre 2013 de son bail commercial, à 34 000 €,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord, ci-annexé, à intervenir entre Monsieur Güner YUSUFOGLU et la Ville ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 678 VHA 825 JURI au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### Délibération n° 13-5211

#### 3c-ASSOCIATIONS ET ORGANISMES VERSEMENT D'AVANCES SUR LE BUDGET 2014

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des divers associations et organismes,

Considérant que les crédits de subventions ne seront ouverts que lors du vote du Budget Primitif 2014 et que ces subventions sont nécessaires au fonctionnement des associations et des organismes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE les avances suivantes, versées début janvier 2014 prises sur les subventions allouées :

- Centre Communal d'Action Sociale	310 000 €
- Le Salmanazar	120 000 €
- Club de Prévention	35 000 €
- l'Office de Tourisme Epernay Pays de Champagne	35 000 €
- Racing Club Epernay Champagne	30 000 €
- Rugby Epernay Champagne	30 000 €
- Caisse des Ecoles	15 000 €
- Télé Centre Bernon	10 000 €
- Le Réveil	10 000 €
- SNSE	10 000 €
- Racing Club Epernay Handball	8 000 €
- Racing Club Epernay Volley-ball	8 000 €
- Racing Club Epernay Athlétisme	4 000 €

- Aventures et découvertes Rollers
- Boxing Club d'Epernay

3 000 €  
1 200 €

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEB, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5212**

#### **3d-SUBVENTIONS 2013 VERSEES AU C.C.A.S ET A LA CAISSE DES ECOLES AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2013**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 décembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Adopte le montant définitif des subventions accordées au CCAS pour l'exercice 2013 à hauteur de :

- 3 411 700 € en section de fonctionnement
- 100 000 € en section d'investissement

Adopte le montant définitif de la subvention accordée à la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2013 à hauteur de :

- 171 400 € en section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité des votants (32 voix) (3 ne participent pas au vote : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### Délibération n° 13-5213

#### 3e-DECISION MODIFICATIVE N° 5 – EXERCICE 2013

#### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2013 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

#### BUDGET VILLE

#### **Ajustement des crédits de fin d'année. (Transferts de crédits, écritures d'ordre....)**

- + 40 000,00 euros du **chapitre 042** compte **D FIDETTE/824/66111/FINA** (intérêts réglés à l'échéance)
- + 40 000,00 euros du **chapitre 040** compte **R FIDETTE/824/1641/FINA** (emprunts en euros)
- +35 000,00 euros du **chapitre 040** compte **D FIEXCEPT/01/16878/FINA** (autres dettes –autres organismes et particuliers)
- + 35 000,00 euros du **chapitre 042** compte **R FIEXCEPT/01/7718/FINA** (autres produits exceptionnels sur opérations de gestion)
- +18 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D FISUBBUD/422/657361/FINA** (subvention de fonctionnement- Caisse des Ecoles)
- +18 000,00 euros du **chapitre 13** compte **R FISUBBUD/422/1316/FINA** (subventions d'équipement autres établissements publics locaux)
- + 56 400,00 euros du **chapitre 67** compte **D 7EV724/814/673/CSMU** (annulations de titres sur exercices antérieurs)
- +56 400,00 euros du **chapitre 70** compte **R 7EV724/814/70878/CSMU** (remboursements de frais par d'autres redevables)
- - 12 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D 7EV706/822/2152/VOIR** (installations de voirie)
- + 12 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D 7EV706/822/2031/DGST** (frais d'études)

- - 8 800,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIDOTATION/01/10223/FINA (taxe locale d'équipement)
- + 8 800,00 euros du **chapitre 27** compte **R** FIACTIFSFI/01/272/FINA (titres immobilisés)
- - 201 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/2128/ORUB (autres agencements et aménagements de terrains)
- - 20 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/21318/ORUB (constructions autres bâtiments publics)
- + 59 200,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2313/ORUB (constructions)
- + 151 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2313/ORUB (constructions)
- + 11 400,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2315/ORUB (installations, matériel et outillage techniques)
- - 40 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- - 18 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- + 35 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- - 40 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section de fonctionnement)
- - 18 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section de fonctionnement)
- + 35 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section de fonctionnement)

### **BUDGET PARKING**

**Ajustement des crédits de fin d'année. Au titre de la comptabilisation des charges de gestion courante.**

- - 2 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK751/821/6283/PROP (frais de nettoyage des locaux)
- + 2 400,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/01/658/FINA (charges diverses de gestion courante)

### **BUDGET CAMPING**

**Ajustement des crédits de fin d'année. Au titre de la comptabilisation des charges de gestion courante et crédits complémentaires pour gardiennage.**

- + 200,00 euros du **chapitre 77** compte **R** FIEXCEPT/95/7718/FINA (autres produits exceptionnels sur opérations de gestion)
- + 200,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/01/658/FINA (charges diverses de gestion courante)
- + 10 500,00 euros du **chapitre 70** compte **R** SLO714/95/70632/TOUR (redevances et droits des services à caractère de loisirs)
- + 4 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/60611/BATI (eau et assainissement)



- + 6 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/6282/TOUR (frais de gardiennage)

### **BUDGET CUISINE CENTRALE**

**Ajustement des crédits de fin d'année. Au titre de la comptabilisation des charges de gestion courante et crédits complémentaires pour réparations.**

- + 15 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CC232/251/61558/REST (entretien et réparations sur autres biens mobiliers)
- + 15 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 2CC232/251/706/REST (prestations de services)
- + 9 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/01/658/FINA (charges diverses de gestion courante)
- + 9 000,00 euros du **chapitre 77** compte **R** 2CC232/251/7718/FINA (autres produits exceptionnels sur opérations de gestion)

### **BUDGET CELLULES COMMERCIALES**

**Ajustement des crédits de fin d'année. (régularisation des crédits ouverts au titre de la reprise de l'exercice 2012)**

- - 68 100,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- - 68 100,00 euros du **chapitre 024** compte **R** 9AE913/01/024/IMMO (produits des cessions d'immobilisations)

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1<sup>ère</sup> Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEB A, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### Délibération n° 13-5214

#### 3f- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 3 décembre 2013 et de la commission Affaires Sociales et Education du 4 décembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :

1) Subventions d'action

**Le Salmanazar**

4 800 €

- Participation à l'action 2013 (conformément à l'article 4 de la convention du 15 octobre 2012)

Imputation budgétaire : CAC267 313 6574 CULT SUBLOCATI

## 2) Subventions exceptionnelles

### **Collège Terres Rouges**

1 200 €

- Participation au projet santé mis en place par les infirmières des collèges et lycées pour l'année 2012-2013  
Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 SANTE

### **L'association de l'Académie du Dragon Blanc**

630 €

- Participation au projet « Yu-Gi-Oh Sparnacian Championship »  
le samedi 8 février 2013 dans la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital  
Imputation budgétaire : vcv832 824 6574 actions

### **Moto-Club d'Epernay**

33 705,65 €

- Valorisation des mises à disposition (de personnel, matériel, installations et prestations) à l'occasion de l'organisation du 68<sup>ème</sup> rallye F.I.M. 2013  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

AUTORISE le Maire, ou ses représentants, à signer tout document relatif à ces attributions.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n°13-5215**

#### **3g- CESSION A MME FRANCOIS D'UNE MAISON D'HABITATION SITUEE 44, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A EPERNAY**

##### **RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13-4979 en date du 23 septembre 2013, portant cession d'une maison d'habitation sise 44, rue Jean-Jacques-Rousseau à M. GONDE,

Vu le compromis de vente en date du 7 octobre 2013 conclu avec Monsieur Thomas GONDE,

Vu l'estimation de France Domaine, n° 2013-230 V 646 en date du 12 juillet 2013,

Vu les courriers de la banque C.I.C. de refus de prêt,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 décembre 2013,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une maison d'habitation située 44 rue Jean-Jacques-Rousseau à EPERNAY, cadastrée section I n° 1770,

Considérant que la Ville n'a plus d'intérêt à garder ce bien bâti, dans lequel des travaux de remise en état important sont nécessaires,

Considérant que le compromis de vente du 7 octobre 2013 autorise la cession du bien sous la condition suspensive de l'obtention du prêt par l'acheteur,

Considérant que Monsieur Thomas GONDE n'a pas obtenu le prêt sollicité,

Considérant que le bien a donc été remis en vente,

Considérant l'offre d'achat de Madame FRANCOIS, transmise par l'agence Glob'Immo, en date du 20 novembre 2013, moyennant la somme de 110 000 €,

Considérant que bien qu'inférieure au prix de vente précédent, cette offre reste intéressante pour la Ville,

DECIDE de vendre le bien situé 44 rue Jean-Jacques-Rousseau, cadastré section I n° 1770 pour 134 m<sup>2</sup>, à Madame Laetitia FRANCOIS, au prix de cent dix mille euros (110.000 €) net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition à la charge de l'acquéreur, sous réserve de l'obtention du prêt.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaiènt présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaiènt excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### Délibération n° 13-5216

#### **3h-CREATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 9 décembre 2013,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de brigadier chef principal à temps complet afin de remplacer un agent de police municipale qui a sollicité sa mutation dans une autre collectivité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste de brigadier chef principal à temps complet,

Article 2.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Police Municipale

*Cadre d'emploi : agents de police municipale*

Grade : brigadier chef principal

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 5

Article 3.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5217**

#### **3i1- GARANTIES D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM LE TOIT CHAMPENOIS POUR DES OPERATIONS DE RESIDENTIALISATION DE 292 LOGEMENTS QUARTIER BERNON**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS en date du 21 octobre 2013, sollicitant des garanties d'emprunts afin de financer la résidentialisation d'un parc social située Squares Mozart, Massenet, Messager, Gounod - Quartier de Bernon pour un montant total de 1 921 393 €.

Vu le contrat de prêt n° 1666 en annexe signé entre la S.A d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 733 905 € pour la résidentialisation d'un parc social, située Squares Mozart, Messager, Massenet – Quartier de Bernon,

Vu le contrat de prêt n° 1665 en annexe signé entre la S.A d'HLM - LE TOIT CHAMPENOIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant 1 187 488 € pour la résidentialisation d'un parc social, composé de 292 logements, située Squares Massenet, Mozart, Gounod,

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 9 décembre 2013,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,



Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts suivants :

n° 1666 d'un montant de 733 905 €,

n° 1665 d'un montant 1 187 488 €.

aux charges et conditions des contrats des prêts joints en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

**Article 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Epernay s'engage à se substituer à la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

**Article 4 :**

Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui sont passés entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la S.A. d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaiènt présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaiènt excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5218**

#### **3i2- GARANTIES D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM LE TOIT CHAMPENOIS POUR LA RECONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS QUARTIER SAINT-LAURENT**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS en date du 29 novembre 2013, sollicitant une garantie d'emprunt afin de financer la reconstruction de 45 logements situés quartier Saint Laurent.

Vu le contrat de prêt n° 3271 en annexe signé entre la S.A d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 5 875 477 € réparti en deux prêts, dont un en prêt PLUS foncier de 1 582 065 € et d'un prêt PLUS de 4 293 412 € pour la reconstruction de 45 logements, situés quartier Saint Laurent,

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 9 décembre 2013,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 3271 d'un montant total de 5 875 477 € (constitué de deux lignes de prêts : un PLUS Foncier d'un montant de 1 582 065 € et un PLUS d'un montant 4 293 412 €),

aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

**Article 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Épernay s'engage à se substituer à la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**Article 4 :**

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la S.A. d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5219**

#### **3j- REMISE GRACIEUSE LOCATION DE LA SALLE BEETHOVEN A M. FOUAZ AOULAD**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la mise à disposition de la salle Beethoven en date du 14 octobre 2013,

Considérant que la salle Beethoven a été mise à disposition de Monsieur Fouaz AOULAD du vendredi 29 novembre 2013 (17h) au lundi 2 décembre 2013 (9h),

Considérant qu'une panne d'électricité a perturbé le bon fonctionnement de la manifestation familiale,

Considérant que la mise à disposition de la salle Beethoven n'a pas eu lieu dans des conditions optimales,

Considérant la nécessité d'accorder une remise gracieuse du solde de la mise à disposition en dédommagement de la panne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une remise gracieuse du solde de la location, soit 87 euros.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5220**

#### **4a- CLASSES ECO-CITOYENNES ET VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 4 décembre 2013,

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, souhaite accorder aux enseignants volontaires une aide financière au projet déposé dans le cadre d'une démarche au Développement Durable ou du label Ville d'Art et d'Histoire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe du versement d'une subvention aux écoles ayant déposé un projet validé, selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>VILLE</b>		
Subvention – indemnités kilométriques matériel/intervenants		
<b>SORTIES AVEC NUITEES DANS LA REGION</b>		
13 €/jour/élève	/	100 €matériel 100 €intervenants/classe
<b>SORTIE SANS NUITEE DANS UN PERIMETRE DE 200 KM</b>		
Forfait de 350 €/classe	3 €/km pour un trajet de 50 à 200 km	idem
<b>SORTIE AVEC NUITEES HORS REGION</b>		
13 €/jour/élève	3 €/km pour un trajet < à 350km	idem

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574/64/2EC233/EDUC du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### Délibération n° 13-5221

#### 4b- CLASSE DE NEIGE – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 PROGRAMMATION

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 4 décembre 2013,

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, propose aux enseignants volontaires de partir en classe de neige avec leurs élèves,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la programmation de 2 classes de neige

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 64 2EC233 EDUC du budget,

DIT que la recette sera imputée résultant des participations familiales sur le compte 7066 64 2EC233 EDUC.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Ep<sup>ernay</sup> certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5222**

#### **4c- CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE CONSEIL GENERAL ET LE CLUB DE PREVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU SERVICE « PREVENTION SPECIALISEE »**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu les conventions conclues entre le Conseil Général, la Ville et le Club de Prévention,

Vu le projet de nouvelle convention tripartite,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 4 décembre 2013,

Considérant que le Conseil Général dans le cadre des mesures d'application de son « Schéma départemental des actions en faveur de l'enfance et de la famille », propose aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention spécialisée de signer, avec les financeurs locaux (communes ou groupements de communes), des conventions tripartites qui déterminent les modalités de collaboration entre collectivités et associations, en termes de relations financières et d'orientation des actions,

Considérant que l'association « Le Club de Prévention » relève des dispositions de la loi précitée,

Considérant que la précédente convention arrive à échéance le 31 décembre prochain,

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, renouvelable annuellement par reconduction expresse dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée sur la Ville d'Epernay, ci-annexée, avec le Conseil Général et le Club de Prévention,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil Général et le Club de Prévention et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5223**

#### **5a1- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 3 décembre 2013,

Considérant que l'Amicale des employés municipaux d'Epernay permet de resserrer les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité à travers de nombreuses manifestations, pour ses membres en activité ou en retraite,

Considérant que la Ville souhaite maintenir son soutien aux missions de l'Amicale du personnel,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Amicale des employés municipaux d'Epernay,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ci-annexée, et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5224**

#### **5a2- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS OFFICE DE TOURISME EPERNAY « PAYS DE CHAMPAGNE »**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 3 décembre 2013,

Considérant que la Ville souhaite maintenir son soutien aux missions de l'Office du Tourisme,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Office de Tourisme Epernay « Pays de Champagne »,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ci-annexée, et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5225**

#### **5b- MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES DE LA VILLE AU PROFIT D'ASSOCIATIONS**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié,

Vu l'acceptation des agents concernés,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 6 décembre 2013,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 3 décembre 2013,

Considérant que différentes associations et l'Education Nationale, relais de la politique municipale sportive, ont besoin de personnel pour mener à bien leurs activités,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite leur apporter son concours en leur mettant à disposition des membres de son personnel,

Considérant la nécessité de définir les modalités de ces mises à dispositions de fonctionnaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes des conventions jointes à la délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition de personnel aux associations et organismes susmentionnés, ainsi que tout document qui s'y rapporterait.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5226**

#### **5c- SUBVENTIONS DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que chaque année une valorisation de la mise à disposition des gymnases et terrains de sport est établie sur la base des créneaux d'utilisation attribués annuellement à chaque association,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs et le versement des subventions aux associations, selon le tableau joint,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte SDS 725 411 6574 SPOR SUBLOCATION et les recettes sur le compte SDS 725 411 752 SPOR SUBLOCATION.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaiènt présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaiènt excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5227**

#### **5d- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION THEATRALE « VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT »**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 3 décembre 2013,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, une représentation intitulée «VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT », le mardi 28 janvier 2014 à 20 h 30,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 10 000 €, pour cette représentation théâtrale intitulée «VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5228**

#### **6a-APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'ASSISTANCE A L'ELABORATION ET A L'ANIMATION DE LA DEMARCHE AGENDA 21 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu la délibération du 24 juin 2013 n°13-4838 approuvant le plan de financement relatif à l'assistance à l'élaboration et à l'animation de la démarche Agenda 21,

Vu la décision de l'ADEME et de la Région Champagne Ardenne de ne pas subventionner le projet,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 6 décembre 2013,

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement suite aux réponses des organismes sollicités,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

**Article 1** : APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous :

<i>DEPENSES</i>	Montant HT (en euros)	Montant TTC (en euros)	RESSOURCES	Montant TTC (en euros)	%
salaires et charges		21 298,75 €	<b>Aides publiques sollicitées :</b> <i>Union Européenne</i>	26 678,76 €	80 %
Bureau d'études	10 075,00 €	12 049,70 €	<b>Autofinancement</b> <i>Fonds propres</i>	6 669,69 €	20 %
<b>TOTAUX</b>		<b>33 348,45 €</b>		<b>33 348,45 €</b>	

Article 4 : AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Europe.

Article 6 : DIT que les recettes seront créditées sur le compte 7477/830/DDG830/DURA/AGENDA 21 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5229**

#### **6b-APPROBATION DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2013**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 6 décembre 2013,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite réaliser volontairement, conformément au décret de juin 2011, un rapport sur sa situation en matière de Développement durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le rapport Développement durable 2013 sur le CR-ROM joint

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5230**

#### **6c-MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement,

Vu les délibérations du 18 janvier 2010 et du 12 décembre 2011 portant prolongation de la quatrième campagne,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 24 octobre 2013 par la SAS NEXITY LAMY, représentée par Hugues SANDERE, pour l'immeuble d'angle sis 30, rue Pierre-Semard et 31, rue de Reims,

Considérant que la position d'angle de l'immeuble sis 30 rue Pierre-Semard et 31, rue de Reims, justifie une majoration à 20 %,

Considérant que le taux de subvention en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, est de 10 % et les majorations à 20 %, plafonnées à 6 860, 20 €,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à la SAS NEXITY LAMY, une subvention majorée à 20 % et, plafonnée à 6 860, 20 €, du montant des travaux subventionnables s'élevant à 39 973, 41 €, portant le montant maximum de la subvention à 6 860, 20 €.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etai~~ent~~ent présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTTAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etai~~ent~~ent excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5231**

#### **6d-MODIFICATIONS DE STATUTS DU S.I.E.M ADHESION DE LA COMMUNE D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SIEM en date du 22 juillet 2013 portant modifications statutaires,

Vu la notification de ses modifications statutaires en date du 23 octobre 2013,

Vu les statuts,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 6 décembre 2013,

Considérant les modifications statutaires dont le SIEM a fait l'objet par délibération du 22 juillet 2013,

Considérant qu'en application des articles L 5211-17 et 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes à ce syndicat doivent se prononcer sur les modifications dans un délai de trois mois à compter de la notification,

Considérant qu'à défaut de réponse dans ce délai, l'avis du Conseil Municipal est réputé favorable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la forme juridique du SIEM passant du syndicat mixte fermé à un syndicat mixte fermé à la carte selon l'application des articles L 5212-16 et L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE l'intégration de nouvelles compétences dans les statuts joints,

APPROUVE les modifications géographiques des Commissions Locales d'Énergies, afin de conserver une représentativité de l'ensemble des communes du département pour siéger au Comité Syndical,

CONFIRME l'adhésion de la commune d'Epernay pour la compétence « organisation de la distribution d'électricité »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la révision des statuts du syndicat.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5232**

#### **6e- DENOMINATION DU PARC URBAIN**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay de rendre hommage à Nelson MANDELA, président de la République sud-africaine, prix Nobel de la Paix, décédé le 5 décembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner au parc urbain de Bernon le nom de « parc Nelson-Mandela – homme d'Etat sud-africain – prix Nobel de la Paix (1918-2013) »

Adopté à l'unanimité des votants

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5233**

#### **7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 12 novembre 2013, de désaffecter des propriétés communales :

- 1720 livres et 5 CD issus des collections de la médiathèque centre-ville ;
- 883 livres de la médiathèque Daniel-Rondeau,

Dont l'état de vétusté nécessite la mise au pilon.

2°) Le 12 novembre 2013, d'organiser une journée de formation avec l'association A.C.C.E.S « Les livres c'est bon pour les bébés » à la médiathèque centre-ville le 24 janvier 2014 de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 985 € T.T.C.

3°) Le 12 novembre 2013, d'organiser un séjour ski au chalet Le DAHU, à la TOUSSUIRE, pour 14 jeunes et 3 adultes, du 22 février au 1<sup>er</sup> mars 2014, et ce, moyennant la somme de 7 633 € T.T.C.

4°) Le 12 novembre 2013, d'organiser en collaboration avec Fred Barnley deux expositions de ses sculptures métal du 29 novembre 2013 au 18 janvier 2014, à la médiathèque centre-ville et à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 1 750 €.

5°) Le 12 novembre 2013, de conclure un marché pour la réalisation d'une mission d'assistance pour le suivi du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) avec la société ESPACE RISK MANAGEMENT, et ce, moyennant la somme de 23 217,35 € T.T.C. Ce marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable une fois par tacite reconduction.

6°) Le 12 novembre 2013, de conclure un marché avec l'entreprise D.R.T.P. pour l'aménagement d'un carrefour à feux, à l'angle de l'avenue Paul-Bert, de la rue Frédéric-Plomb et de la rue des Forges, et ce, moyennant la somme de 40 661,13 € T.T.C.

7°) Le 13 novembre 2013, dans le cadre de la vie culturelle sparnacienne, de confier à :

-l'auto-entreprise GENERATION GYM, les animations des ateliers « gymnastique douce » et « danse » les mardis de 14 H 00 à 15 H 00 à la Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 30 euros de l'heure. Ces ateliers se dérouleront du 19 novembre 2013 au 3 juillet 2014.

8°) Le 15 novembre 2013, de souscrire les services de la société TEAMNET pour la maintenance des logiciels axel scolaire & périscolaire & portail familles, et pour l'hébergement de l'applicatif portail familles, et ce, moyennant la somme annuelle de 10 250,51 € T.T.C. Le présent contrat prend effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée d'un an. Il sera ensuite renouvelable annuellement par reconduction tacite, sans que toutefois la durée globale n'excède 5 ans.

9°) Le 15 novembre 2013, dans le cadre de la fête de Noël pour le compte de la Ferme de l'Hôpital de confier à :

-la société « SARL Event's Dreams », le 11 décembre 2013 de 14 H 30 à 17 H 30 au Hameau Champenois, la représentation d'un spectacle, et ce, moyennant la somme de 819,40 euros H.T.

10°) Les 19 novembre, et 2 décembre 2013, dans le cadre de la manifestation « Habits de Lumière » du 13 au 15 décembre 2013, de confier à :

-l'association « Unwise Kids », l'organisation de deux animations musicales DJ, le 13 décembre 2013 de 20 H 30 à 23 H 00 et le samedi 14 décembre 2013 de 20 H 15 0 23 H 00, sur la place de Champagne, et ce, moyennant la somme de 1 100 € T.T.C.

-la fanfare « Les Dromaludaires », d'organiser une représentation de fanfare déambulatoire le 15 décembre 2013 de 9 H 00 à 9 H 30, de 10 H 30 à 11 H 00 et de 11 H 30 à 12 H 30, sur l'esplanade Charles-de-Gaulle, dans le cadre de la parade automobile, et ce, moyennant la somme de 1 500 € T.T.C.

11°) Le 19 novembre 2013, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de réaménagement du sous-sol du Palais des fêtes : (création de locaux de rangements pour les associations) avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : « Maçonnerie » -BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 34 525,35 € T.T.C.

-lot n° 2 : « Flochage » - S.A.R.L. ARFA, et ce, moyennant la somme de 9 448, 40 € T.T.C.

-lot n° 3 : « Menuiseries Intérieures » - MELODA, et ce, moyennant la somme de 12 829,77 € T.T.C.

-lot n° 4 : « Electricité » - PRIN SCHWRTZMANN, et ce, moyennant la somme de 5 620,78 € T.T.C.

-lot n° 5 : « Peinture » - DECOR ET SOL LAURANT, et ce, moyennant la somme de 1 846,83 € T.T.C.

-lot n° 6 : « Plomberie » - SOCIETE NOUVELLE SERIP, et ce, moyennant la somme de 6 075,68 € T.T.C.

12°) Le 20 novembre 2013, de conclure un marché pour l'impression, la régie publicitaire et la distribution d'Epernay le Journal avec les entreprises :

-lot n° 1 : « impression » - Le Réveil de la Marne, et ce, moyennant la somme estimée de 5 778 € T.T.C. par numéro.

-lot n° 2 : « régie publicitaire » - Micro 5, et ce, moyennant 76 % du montant de la recette perçue au titre de la régie publicitaire avec un minimum de 1 500 € nets par numéro.

-lot n° 3 : « distribution » - l'option dégroupage est retenue pour un montant estimé à 1 010,52 € T.T.C. par numéro.

13°) Le 21 novembre 2013, de mettre à la disposition de la « Compagnie Plasticiens Volants », les deux véhicules 9 places immatriculés AR 620 AE (FORD) et BW 058 EJ (RENAULT) de la Maison Pour Tous, pour permettre les déplacements de la compagnie du 11 au 16 décembre 2013, et ce, à titre gracieux.

14°) Le 22 novembre 2013, d'introduire une requête en intervention, de s'associer au recours engagé par la commune de Château-Thierry et de défendre les intérêts de la commune aux fins d'obtenir l'annulation de l'arrêté interpréfectoral en date du 24 janvier 2012 portant création d'une redevance pour service rendu par le soutien d'étiage des 4 lacs-réservoirs.

15°) Le 25 novembre 2013, de conclure un avenant n° 1 au marché d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public, d'illuminations, de signalisation lumineuse tricolore, de vidéosurveillance et d'équipements de distribution d'électricité avec le groupement INEO RESEAUX EST, et ce, moyennant une moins-value de 228,44 € T.T.C. du montant initial de la prestation P2.

16°) Le 25 novembre 2013, de conclure un marché pour l'acquisition d'un nouveau châssis avec transfert de la carrosserie et la reprise de l'ancien avec le garage MAIER suite à la mauvaise qualité du véhicule d'occasion de marque IVECO immatriculé BG101EV, acquis en 2012, et ce, moyennant la somme de 4 696,10 € T.T.C.

17°) Le 25 et 29 novembre 2013, d'abroger la décision portant organisation d'un atelier Arts Martiaux Vietnamiens par l'association les Arts Martiaux Vietnamiens d'Epernay, au motif qu'elle indiquait la signature d'une convention avec M. LEMBRE, non habilité, et d'en reprendre une nouvelle, aux fins de conclure une convention avec la présidente.

18°) Le 26 novembre 2013, de conclure un marché pour la reprise de concessions funéraires en état d'abandon ou non renouvelées avec la société GEST CIM pour les lots 1 et 2 :

-lot n° 1 : « Démolition de monuments avec ou sans semelle », et ce, moyennant la somme de 13 592,54 € T.T.C.

-lot n° 2 : « Exhumations, fourniture de reliquaires et transferts », et ce, moyennant la somme de 25 185,37 € T.T.C.

19°) Le 26 novembre 2013, de conclure un marché pour l'acquisition de matériels pour le service Espaces Verts avec reprise de matériels usagés avec les entreprises suivantes :

-lot n° 2 : « Acquisition de tondeuses autotractées » -COLLARD et Fils, et ce, moyennant la somme de 11 242,40 € T.T.C. Tranche ferme : reprise de deux tondeuses KUBOTA 721 de 2009 et une de 2010, et ce, pour un montant de 60 € nets. Tranche conditionnelle : reprise de deux tondeuses KUBOTA 721 de 2009 et une 621 de 2007, et ce, pour un montant de 30 € nets.



-lot n° 3 : « Acquisition de souffleurs à dos électro-portatifs » - COLLARD et Fils, et ce, moyennant la somme de 4 554,36 € T.T.C. Tranche ferme : reprise d'un souffleur ECHO PB 46 LN de 2004, et ce, pour un montant de 15 € nets. Tranche conditionnelle : reprise d'un souffleur ECHO PB 46 LN de 2004, et ce, pour un montant de 15 € nets.

-lot n° 4 : « Acquisition d'une automotrice de tonte » - ROCHA S.A, et ce, moyennant la somme de 37 076 € T.T.C. Reprise d'une tondeuse ISEKI SF230 de 2006, et ce, pour un montant de 5 500 € nets.

20°) Le 27 novembre 2013, de conclure un avenant n° 1 au lot n° 3 « Matériel éducatif » du marché relatif à l'acquisition de fournitures scolaires, avec la société GBE MAJUSCULE, et ce, moyennant la somme de 6 000 € H.T.

21°) Le 29 novembre 2013, d'organiser avec la compagnie Histoires de Sons une représentation de contes « M'sieur l'ouïe » à la médiathèque centre-ville, le 14 décembre 2013 à 15 H 00, et ce, moyennant la somme de 726,36 € T.T.C.

22°) Le 3 décembre 2013, d'accepter l'indemnisation de :

-164,72 euros correspondant à la remise en état d'un potelet sis rue Ernest-Vallée, endommagé suite à une manœuvre par un automobiliste, le 20 septembre 2013.

23°) Le 14 novembre 2013, de mettre :

-des locaux de la maternelle BELLE NOUE, à la disposition de :

-l'A.P.I.L./U.S.E.P'ERNAY, la salle de motricité et les sanitaires de l'école, tous les mercredis de 13 H 00 à 15 H 30, en période scolaire, et ce, à titre gracieux.

-la directrice Mme ROUYER, la cour et toute l'école maternelle, le 13 décembre 2013 de 16 H 30 à 19 H 30, afin d'organiser un marché de Noël, et ce, à titre gracieux.

-des locaux de la maternelle LOUISE DE SAVOIE, à la disposition de :

-la directrice Mme BELLOIR, la cour et le hall d'entrée de l'école, le 6 décembre 2013 de 7 H 45 à 8 H 20, afin d'organiser un petit déjeuner pour les parents à l'occasion du Téléthon.

-la directrice Mme BELLOIR, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école, le 10 décembre 2013 de 18 H 00 à 20 H 00, afin d'organiser un marché de Noël, et ce, à titre gracieux.

-des locaux de la maternelle SAINTONGE, à la disposition de :

-la directrice Mme RENAUX, le hall d'entrée et la salle de motricité de l'école, le 13 décembre 2013 de 16 H 30 à 18 H 00, afin d'organiser un marché de Noël, et ce, à titre gracieux.

-des locaux de la maternelle LANGEVIN, à la disposition de :

-la directrice Mme BALLOIR, la salle de motricité, les toilettes, le couloir et l'entrée de l'école, le 6 décembre 2013 de 18 H 00 à 20 H 00, afin d'organiser une chorale, et ce, à titre gracieux.

24°) Les 14, 19, 27 novembre 2013, de mettre :

-des bureaux de permanence de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-l'UDAF, un bureau de permanence, le lundi de 9 H 00 à 12 H 30 tous les quinze jours, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-le MARS, un bureau de permanence, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14 H 00 à 17 H 00, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-la Mission Locale, un bureau de permanence, les mardis de 9 H 00 à 12 H 30, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-l'AAEM, un bureau de permanence, le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 14 H 00 à 17 H 00, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-le CIAM, un bureau de permanence, les lundis de chaque mois de 15 H 00 à 17 H 00, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-le CIDFF, un bureau de permanence, le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14 H 15 à 16 H 45, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-le CIRFA, un bureau de permanence, le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 14 H 00 à 16 H 00, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-des salles de la Maison des Parents et de l'Enfant, à la disposition de :

-le Service d'Aide et de Soins à Domicile Mistral Gagnant, des salles au sein de la Maison des Parents et de l'Enfant, le jeudi de 9 H 00 à 11 H 30, hors vacances scolaires, et ce, à titre gracieux.

-la salle Belle Noue, à la disposition de :

-Mme RODRIGUES, du 13 décembre à 17 H 00 au 16 décembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-la Régie Sparnacienne, du 13 décembre à 10 H 00 au 16 décembre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-le Mouvement Républicain et Citoyen, le 4 décembre 2013, de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la Croix Rouge Française – PSD de la Marne, le 26 décembre 2013, de 8 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. CLAUDE, du 31 décembre 2013 à 9 H 00 au 2 janvier 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 126 €.

-Modification de la décision n° 13-4971 concernant l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, et fixant le prix à 344 €.

-le Piccolo Théâtre de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-l'Association « Effervescence Populaire », le 14 novembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 et le 20 novembre 2013 de 9 H 00 à 10 H 30, et ce, à titre gracieux.

25°) Les 12, 14, 19, 26 novembre, 4 décembre 2013 d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 5069 à 5079, 5088 à 5095, 5146 à 5147, 5161 à 5169, 5185 à 5190, aux cimetières Nord et La Villa.

26°) Le 14 novembre 2013, d'annuler la décision n° 13-5043 en date du 16 octobre 2013 relative au renouvellement de concession au cimetière Nord, au motif qu'elle avait déjà été prise précédemment.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Le Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 10 décembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES

### **Délibération n° 13-5234**

#### **8- VŒU CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE D'EPERNAY**

Mes Chers Collègues, la ligne TER Vallée de la Marne constitue un axe important pour la desserte de notre ville et, en particulier, ses liens avec Paris. Elle remplit un rôle majeur pour de nombreux Sparnaciens, dont ceux qui travaillent dans la capitale.

La qualité de service et la ponctualité des trains laissent à désirer. Nombreux sont les usagers qui s'en font l'écho. Les informations récemment fournies par la SNCF elle-même démontrent une nouvelle détérioration du service.

Ainsi, l'indicateur de ponctualité de la ligne TER Vallée de la Marne est très révélateur. Alors qu'il affiche un objectif peu ambitieux de 87 % des trains devant arriver à l'heure (à 5 minutes près), il s'avère que cet objectif n'a même pas été atteint durant 3 mois au cours des 11 premiers mois de l'année.

Et ce chiffre diminue régulièrement depuis le mois d'août pour atteindre son plus mauvais niveau de 2013 en novembre dernier, avec un taux de 84,65 %.

Concrètement, pour reprendre la terminologie de la SNCF, cela signifie qu'en novembre, sur 562 circulations « théoriques », 78 ont été touchées par un retard supérieur à 5 minutes (dont 25 supérieurs à 30 minutes).

Par ailleurs, toujours en novembre, 47 trains ont été supprimés dont 31 de façon prévue par la SNCF (travaux ou mouvements sociaux) et 16 de façon inopinée (essentiellement pour des problèmes techniques sur locomotive ou des mouvements sociaux imprévus).

Cette situation ne peut perdurer et le service ne peut continuer à se détériorer, alors que le train doit constituer une alternative crédible à certaines utilisations de la voiture.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter le vœu suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY,

réuni en séance ordinaire le lundi 16 décembre 2013,

EXPRIME son attachement à une desserte ferroviaire de qualité de notre ville ;

EXIGE que soit assurée la ponctualité des trains de la ligne TER Vallée de la Marne par la réalisation des travaux nécessaires et l'utilisation d'un matériel ferroviaire moderne.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services